



## MOTION

du 14 mars 2013

### **concernant l'imposition des titulaires d'une pension allemande résidant en France**

Depuis 2005, les pensions de la sécurité sociale allemande qui sont versées aux titulaires vivant en France sont imposables en Allemagne. Cette règle d'imposition, qui découle d'une interaction entre la loi allemande sur les revenus des personnes âgées (*Alterseinkünftegesetz*) et la convention franco-allemande sur la double imposition (*deutsch-französischen Doppelbesteuerungsabkommen - DBA*), concerne quelque 50 000 personnes en France, dont environ 30 000 en Alsace.

Depuis 2010, l'administration fiscale allemande somme les pensionnaires français percevant des prestations de retraite pour une activité antérieure exercée en Allemagne de lui remettre des déclarations fiscales et de se soumettre aux impôts allemands sur leurs retraites depuis 2005. Cette imposition rétroactive dépasse souvent les capacités financières des retraités. Lorsque les pensionnaires français ne fournissent aucune déclaration fiscale, généralement par ignorance, les autorités calculent l'impôt sur la base des revenus communiqués par les caisses de retraite sans se soucier de la situation personnelle des personnes concernées. On présume que, dans environ 30 à 40 % des cas, la situation réelle des personnes concernées est plus avantageuse du point de vue fiscal que ce que les autorités ont déterminé ; ceci entraîne des difficultés sociales pour grand nombre d'assujettis.

Les personnes concernées n'ont souvent pas connaissance des moyens juridiques dont elles disposent, tels que les voies de droit et le fractionnement des paiements. Viennent s'ajouter à cela la complexité du droit fiscal allemand, les problèmes liés à la langue et les infirmités dues à l'âge.

Seuls quelques conseillers fiscaux sont spécialisés dans ces questions particulières de droit fiscal associées au contexte transfrontalier et n'ont du reste pas grand intérêt à traiter ce type d'affaires. En 2012, en vue d'interrompre les délais de prescription, les autorités fiscales allemandes ont envoyé directement aux retraités des avis d'imposition dans le cadre d'une procédure de saisie de masse. Par conséquent, de nombreux citoyens de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau cherchant de l'aide se sont adressés à l'INFOBEST Kehl/Strasbourg, l'une des quatre instances de service public d'information et de conseil sur les questions transfrontalières du Rhin supérieur. N'étant plus en mesure de gérer les besoins en matière de conseils, la Conférence du Rhin supérieur, l'INFOBEST Kehl/Strasbourg, la Région Alsace ainsi que les EURODISTRICTs REGIO PAMINA et Strasbourg-Ortenau ont décidé de financer à court terme une « **Task Force Retraite** » pour l'espace du Rhin supérieur. Ce projet vise à débloquer la situation actuellement tendue avec les INFOBESTs et de travailler sur des propositions de solutions durables, grâce au personnel temporairement mis à disposition.

À l'instar de toutes les autres institutions transfrontalières du Rhin supérieur, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau s'efforce d'éliminer les lourdeurs et les entraves du quotidien transfrontalier et de permettre à la population de profiter pleinement et de manière significative des avantages de la vie au sein de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

Cet objectif politique inclut notamment le marché du travail en tant qu'élément fondamental d'un espace économique commun et englobe aussi de ce fait les conditions-cadre en matière de droit fiscal.

C'est pourquoi le Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau demande instamment à la Commission Européenne ainsi qu'aux ministères et autorités concernés des deux États de chercher sans plus attendre des solutions et d'adapter la convention franco-allemande sur la double imposition de 1959 aux réalités actuelles. En cette année marquée par le 50<sup>e</sup> anniversaire du Traité de l'Élysée, les personnes concernées devraient pouvoir bénéficier des avantages de la solide amitié franco-allemande.

**Le Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau adresse cette motion à la Commission Européenne et aux autorités et ministères allemands et français ci-dessous :**

Commission Européenne

Bundesministerium für Finanzen  
Ministère de l'Économie et des Finances

Auswärtiges Amt  
Ministère des Affaires Étrangères et Européennes

Bundesministerium für Arbeit und Soziales  
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Finanzministerium Mecklenburg-Vorpommern

Finanzamt Neubrandenburg  
Direction Générale des Finances Publiques

**Cette motion doit en outre être présentée aux organisations suivantes pour information et soutien :**

Landesregierung Baden-Württemberg  
Région Alsace

Conférence du Rhin supérieur  
Conseil Rhénan  
Les quatre INFOBESTs du Rhin supérieur  
Les trois autres Eurodistricts du Rhin supérieur